

Mairie 1 Place de la Mairie  
SAINT MARTIN LE VIEUX  
87700

## DELIBERATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°2025/01 EN DATE DU 13/01/2025

#### Nombre de Conseillers

En exercice : 15  
Présents : 14  
Représentés : 00  
Votants : 14  
Exprimés : 14  
Pour : 14  
Contre : 00  
Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le lundi 13 Janvier 2025, à 20h, à la Mairie, selon la convocation en date du 6 Janvier 2025, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. BRUZAT. GIROIR. DUBARRY.  
LEONARD. BAYLE. ESCALIER. MARCILLAUD

Mrs LAVALADE. CARREAUD. PETILLON. DELOMENIE.  
JOUHANNEAU. LEVEQUE.

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance.

#### DELIBERATION CONCORDANTE POUR LE VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE DE ST MARTIN LE VIEUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE DE SECOURS SUR LA COMMUNE DE NEXON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la convention d'attribution d'un fonds de concours à la commune de NEXON

Vu la délibération n° 2024-61 de la commune de NEXON relative aux modalités de versement des fonds de concours

Vu la délibération de principe n° 2022/36 de la commune du 12/12/2022 relative au projet de versement d'un fond de concours à la commune de NEXON pour la construction d'un centre d'incendie et de secours,

Madame le Maire rappelle que la commune s'est engagée à verser à la commune de NEXON un fonds de concours destiné à financer la construction du nouveau centre de secours de la commune de NEXON.

Il convient désormais à chaque commune de prendre une délibération concordante avec la commune de NEXON afin d'organiser les modalités de versement de ces fonds de concours.

Il est fait lecture du projet de convention d'attribution d'un fonds de concours à la commune de NEXON.

Il est précisé que les fonds de concours seront versés en deux fois par la commune, 50% au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2025 et 50% au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

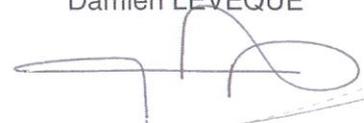
- **DECIDE** d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 11 978€ à la commune de NEXON pour participer au financement de la construction d'un nouveau centre de secours
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention d'attribution du fonds de concours pour la commune de NEXON.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;

Au registre sont les signatures ;

Le Maire,  
Sylvie ACHARD

Le secrétaire de séance  
Damien LEVEQUE



Affichée le 17/01/2025  
Transmise le 16/01/2025

